



# Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - ☎ : (0590) 91.04.00

E-Mail : [cgtg.confederation@wanadoo.fr](mailto:cgtg.confederation@wanadoo.fr)

Pointe-à-Pitre, le 11 octobre 2023

## LES MOTIFS DE LA GRÈVE AU SMGEAG (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe).

**Le 29 avril 2021**, la promulgation de la loi portant la création du SMGEAG.

**Le 1<sup>er</sup> septembre 2021**, les contrats de travail des agents affectés à Sainte-Rose ont été transférés au SMGEAG.

15 de nos mandants avec l'Union des Agents des Collectivités Locales affiliée à la Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe ont contesté la procédure de transfert devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

**Le 30 juin 2023**, nos camarades ont gagné.

A ce titre, le SMGEAG doit remettre un contrat de travail à durée indéterminée écrit de droit privé à chacun des agents de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre dans le cadre d'un détachement d'office.

**Depuis le 10 juillet 2023**, les agents sont mobilisés au quotidien pour faire exécuter cette décision de justice.

**Depuis le 10 juillet 2023**, ils sont confrontés à la mauvaise foi du directeur général délégué et de l'équipe des ressources humaines du SMGEAG.

**Le 04 septembre 2023**, pour la première fois, ils ont cessé de travailler. Au lieu de s'empresser d'appliquer le jugement du tribunal, le SMGEAG a fait appel à un huissier.

**Le 05 septembre 2023**, après avoir eu l'assurance d'une rencontre le soir à 18H30, nos camarades avons suspendu la grève. Tous les usagers ont été alimentés en eau ce même jour.

**Le 11 septembre 2023**, suite à la nomination d'un chef de projet, les discussions ont repris. Certes, un projet de contrat de travail et un avenant ont été remis. Mais, ils ne peuvent les valider en l'état car leur ancienneté, entre autres, tant au niveau de la régie qu'au sein de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre, n'a pas été prise en compte.

**Le 05 octobre 2023**, le SMGEAG se permet de déclarer, compte tenu du fait que les contrats de travail et les avenants ne sont pas signés, les salaires du mois d'octobre qui seront établis seront inférieurs aux précédents et qu'il régularisera après coup.

Le SMGEAG veut sanctionner nos camarades alors qu'il est incapable de répondre à notre cahier de revendications :

L'exécution pleine et entière du jugement du Tribunal Administratif de Basse-Terre du 30 juin 2023 ;

Remise d'un contrat de travail à durée indéterminée écrit de droit privé à chacun des agents de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre dans le cadre d'un détachement d'office ;

Régularisation liée aux prélèvements et aux versements des cotisations sociales à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 date de la création du SMGEAG ;

Application de l'**article 7 des statuts** du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe ;

**Le 09 octobre 2023**, en réaction nos camarades ont décidé de reprendre la grève.

**Le 10 octobre 2023**, au soir, le SMGEAG a convié l'UACL-CGTG à une rencontre le **mercredi 11 octobre 2023 à 15H00 au Centre De Gestion à Basse-Terre**.

L'UACL-CGTG sera présente sans à priori à ce rendez-vous mais chat échaudé craint l'eau froide !

Il est hors de question pour l'UACL-CGTG de négocier une décision de justice !

Le SMGEAG porte l'entière responsabilité de la dégradation de la situation sociale !

En attendant l'UACL-CGTG a décidé de soulager la population. Nos mandants grévistes sont à pied d'œuvre pour réalimenter le réseau.

**LA BALLE EST DANS LE CAMP DU SMGEAG !**